

COMMUNIQUE DE PRESSE

24 MARS 2025



VOS DECHETS ALIMENTAIRES SONT UNE RESSOURCE... RESERVEZ VOTRE COMPOSTEUR !

Simple et économique, le compostage permet de transformer ses déchets de cuisine (restes de repas, épluchures...) et petits végétaux en faible quantité (feuilles, tonte...) en véritable ressource, tout en réduisant significativement la taille de sa poubelle d'ordures ménagères.

Afin d'accompagner les habitants dans cette pratique et de la rendre accessible au plus grand nombre, les composteurs individuels de jardin sont mis à disposition depuis 2023, sans facturation, sur l'ensemble du territoire du VALTOM. N'attendez plus pour réserver le vôtre !

LE COMPOSTAGE : UNE PRATIQUE JUGÉE « FACILE »

A la question : « Et vous, comment triez-vous vos biodéchets ? » posée à 2000 habitants du territoire*, 66 % des personnes interrogées possédant un jardin déclaraient les composter. **Parmi elles, 97 % affirment trouver cette pratique « facile », voire « très facile ».** En effet, le compostage permet de transformer directement dans son jardin ses déchets alimentaires et petits végétaux. Cette transformation « in situ », issue d'un processus naturel, ne nécessite ni transport ni énergie et remplace certains engrais du commerce. **Le compostage constitue donc une excellente solution sur le plan environnemental et économique.**

Au-delà du bénéfice environnemental, le compostage s'avère également très efficace pour réduire le volume de sa poubelle grise et donc en faciliter sa gestion au quotidien (les biodéchets constituant aujourd'hui un tiers de notre poubelle grise !). Plus de 80% des personnes interrogées pratiquant le compostage affirment en effet ne plus sortir leur poubelle d'ordures ménagères qu'une fois sur deux, voire une fois sur trois.

LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DEPUIS 2024

Le tri à la source des biodéchets s'est généralisé à l'ensemble des Français en 2024 afin de mettre en place un circuit de valorisation spécifique et une véritable économie circulaire de la matière organique. Cette démarche est déjà engagée depuis plusieurs années sur le territoire, comme le souligne Laurent Battut, Président du VALTOM : **« Depuis 2019, notre structure et ses collectivités adhérentes ont développé un vaste plan de gestion des biodéchets, visant notamment à réduire de 50 % les biodéchets retrouvés dans la poubelle grise. Afin d'atteindre ces objectifs, différentes solutions ont été développées pour valoriser les biodéchets (compostage individuel, compostage collectif, collecte sélective...) et, en amont, en diminuer la production (lutte contre le gaspillage alimentaire, jardinage naturel, broyage des végétaux in situ...). »**

DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS MIS À LA DISPOSITION DE TOUS LES USAGERS DU TERRITOIRE

Afin de développer la pratique du compostage, **les composteurs individuels de jardin sont, depuis 2023, mis à disposition des habitants, sans facturation, sur l'ensemble du territoire****. Chaque lieu de résidence peut ainsi être doté d'un composteur individuel en bois ou en plastique, d'une capacité de 300 l ou 600 l. Plus de 26 000 composteurs ont été distribués depuis deux ans (et près de 100 000 au total depuis 1999).

La mise à disposition des composteurs est accompagnée d'une courte session de formation obligatoire dispensée par les collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers, afin d'aborder les bases de la pratique du compostage et de l'utilisation du compost obtenu. Comme le souligne Cyril Brunel, maître composteur du VALTOM : *« le compostage ne demande aucune compétence technique particulière et est très simple à mettre en place, il faut juste connaître quelques astuces pour savoir où installer son composteur ou comment bien l'alimenter par exemple. »*

>> Pour réserver votre composteur, rendez-vous dès maintenant sur valtom63.fr, rubrique Mon VALTOM « commander un composteur ».

SANS JARDIN, LE COMPOSTAGE C'EST POSSIBLE AUSSI !

Composteurs en pied d'immeuble, composteurs grande capacité en établissement ou composteurs de quartier... de nombreuses solutions de compostage, accompagnées par le VALTOM et ses collectivités adhérentes, sont déployées sur le territoire depuis plusieurs années pour s'adapter à tous les publics et types d'habitat.

>> Contactez la collectivité en charge de la collecte de vos déchets pour connaître les points de compostage près de chez vous.

>> Pour trouver la collectivité dont vous dépendez : rendez-vous sur valtom63.fr, rubrique "Près de chez moi"

**Une vaste enquête téléphonique pour connaître les pratiques de tri des biodéchets a été lancée par le VALTOM en 2024, auprès de 2000 habitants du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire.*

***Dans la limite d'un composteur par foyer mis à disposition tous les 7 ans.*

>>> Commandez dès à présent votre composteur

sur <https://www.valtom63.fr/module-composteurs/>

>>> POUR ALLER + LOIN

Profiter des ressources pratiques, téléchargeables gratuitement, sur valtom63.fr, rubrique "Publications".



CONTACT PRESSE

Fanette ROBERT



06 31 22 01 66



frobert@valtom63.fr